



Promesse d embauche verbal apres journee d essai

Par **erirom**, le **20/03/2011** à **11:04**

Bonjour,

Mardi dernier j ai ete convoqué pour un entretien d embauche pour un poste d assistante commerciale pour un CDD de 1 mois remplacement congé maladie.

L entreprise m a proposé d aller effectuer une journée d essai le vendredi suivant. La journée s est très bien passée . A la fin même de cette journée , entretien avec la directrice qui est satisfaite et me propose de travailler 1 mois , à partir du lundi suivant. On fera tout les papiers le lundi matin. Et m indique même qu elle prolongera surement le contrat. Je lui dit Ok , car je suis en recherche d'un CDI.

Elle me dit aussi d emporter chez moi le manuel de formation afin de pouvoir m'en imprégner durant le week end.

Coup de théâtre le samedi après midi : (je ne travaillais pas) appel de la directrice qui me dit que finalement il est inutile de revenir le lundi car elle a eu un entretien avec une personne le matin et qu 'elle la préfère à moi.devant mon impréhension elle me dit qu'en fait elle me trouve sois disant "trop à l'aise".

Je l informe de mon mécontentement, d'autant plus que le vendredi on m a proposé un autre CDD de 3 semaines en intérim que j ai refusé puisque j avais accepté ce contrat.

Résultat je me retrouve "le bec dans l'eau" à cause de paroles en l'air !!

Question : est elle obligé de me rémunérer la journée d'essai ? a ce jour elle m a dit au téléphone qu'elle m enverrait un chèque. mais vu sa bonne foi, je doute !!!!

Question 2 : puis je lui demander juridiquement de me payer le manque à gagner suite au refus de la mission intérimaire , beaucoup mieux rémunérer d'ailleurs.

Merci de vos réactions et de votre diligence car je dois retourner demain ramener le manuel de formation à l'entreprise et j aimerai avoir des explications avec elle , texte à l appui.

Cordialement,